

Circonscription :

Date :
Signature enseignant

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR MOTIF SYNDICAL

NOM :

Prénom :

École ou établissement de rattachement :

Quotité de travail :

Absence pour la période duau.....inclus

Réunion d'information syndicale

Cf décret modifié du 28 mai 1982 art 4 à 7

ASA SUR AUTORISATION DANS LA LIMITE DE 3 H PAR TRIMESTRE

Seuls les personnels appartenant au service dans lequel la réunion est organisée peuvent assister à la RIS dans la limite d'une heure par mois ou de trois heures par trimestre.

Date de la RIS

Horaire deà

Lieu de la RIS

AVIS DE L'IEN :

Favorable

Date :

Défavorable

DECISION DE L'IA-DASEN :

Favorable

Date :

Défavorable

Pour la directrice académique

ASA au titre de l'Article 16

ASA DE DROIT

Le crédit temps syndical est utilisable sous forme de décharge de service (DS) exprimées sous la forme d'une quotité annuelle de temps de travail, ou sous forme de crédit d'heure d'une demi-journée minimum selon les besoins de l'activité syndicale.

Date duau.....

Modalité

Décharge de service (nb d'ETP.....)

Crédit d'heures (nb de 1/2j.....)

VU ET TRANSMIS

L'IEN :

Date :